



Portail Taxe de Séjour Hébergeur



Tutoriel

A l'attention des Hébergeurs

Date : 14/06/2019

Version : 1.0

Référence :

--	--



1. Présentation Du Portail Taxe de Séjour	3
2. Créer mon espace hébergeur	4
3. Vous avez déjà votre compte ou vous avez reçu un message avec vos identifiants	7
4. Vous avez oublié votre mot de passe	8
5. Mon portail Hébergeur	9
6. Télédéclarer la taxe	10
6.1 Saisie des séjours	10
<u>Au réel pour un hébergement Classé</u>	11
<u>Au réel pour un hébergement NON Classé</u>	12
<u>Vous n'avez pas loué sur cette période</u>	13
6.2 Validation de la déclaration	14
7. Payer la taxe de séjour.....	15
Fin de document	17

1. Présentation Du Portail Taxe de Séjour

L'adresse du portail de la taxe de séjour est la suivante :

<https://taxedesejour.ofeaweb.fr/ts/angersloiremetropole>

Elle vous a été fournie soit par message personnalisé, soit par le biais d'une communication publique.

Vous trouverez sur votre portail, différentes rubriques pour gérer votre taxe.

Ce portail est accessible depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou mobile, pourvu d'une connexion Internet.

1. Créer votre compte
2. Vous connecter si votre compte est déjà créé

The screenshot shows a web browser window with the following elements:

- Browser tabs:** Taxe de séjour - VILLE DEMO, OFEA Web OVH, OFEA Web preprod, OfeaWeb - Team Web Ac..., CHRONO, Comité d'entreprise GFI Pr..., GLPI - Authentification, 3669 HORLOGE PARLANT..., PlanningSLUId, customerFist.
- Header:** A landscape image of a lake and trees. On the right, the logo for 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL l'agglo'.
- Left sidebar:** A login section titled 'J'accède à mon espace hébergeur' with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe', a '> Connexion' button, and a '> Créer mon espace hébergeur' link. Below are buttons for 'Nouveaux tarifs 2019', 'Documents à télécharger', 'Réforme nationale 2019', 'Calculatrice taxe', 'Nous contacter', and 'F.A.Q.'.
- Main content area:** A red banner for 'REFORME 2019'. Below it, the title 'TAXE DE SEJOUR-DEMO Année 2019'. The text reads: 'Bienvenue sur le site de déclaration de Taxe de séjour'. It explains that the tax was implemented in 2018 by the Centre Littoral Agglomeration to finance development and tourism. It states that the tax is paid by tourists and that professional and private hosts can declare and pay online. It ends with 'Très cordialement Le Service Taxe de Séjour' and the 'gfi' logo.
- Footer:** 'Mairie Démo' and '© 2017 Gfi Progiciels'.

Conseils :

- Prenez le temps de lire les informations qui vous sont proposés en partie centrale.
- Découvrez les documents mis à votre disposition
- Editez la fiche des tarifs
- Simulez le calcul de la taxe de séjour

2. Créer mon espace hébergeur

J'accède à mon espace hébergeur

Identifiant

Mot de passe

> Connexion

Mot de passe oublié ?

> Créer mon espace hébergeur

Nouveaux tarifs 2019

Documents à télécharger

REFORME 2019

TAXE DE SEJOUR-DEMO Année 2019

Renseignez vos identifiants

Email M.duppont@free.fr

Mot de passe

Confirmer le mot de passe

Créer mes identifiants

Mes étapes d'inscription

1. Je saisis mes identifiants (adresse Email et mot de passe)
2. Je reçois par mail une demande de validation de mon adresse Email et je clique sur le lien
3. Je renseigne mes informations personnelles (adresse principale de l'hébergeur,...)
4. Je renseigne les informations sur les hébergements en location
5. Je reçois un mail de validation de compte de la part de mon gestionnaire sous 48h
6. Je peux commencer à télé-déclarer et payer en ligne

Conseils :

- Saisissez un Mel valide
- Votre mot de passe doit contenir entre 8 et 12 caractères, une majuscule, une minuscule et un chiffre. Caractères spéciaux autorisés : @ \$! % * ? &.
- Pensez à lire les aides] ?
- Laissez-vous guider par le tableau de droite

Créez vos identifiants et vous recevez un Mel avec un lien pour continuer à créer mon compte et mes hébergements. ,

Astuce :

Pensez à vérifier vos indésirables





Vous saisissez en quelques secondes vos coordonnées puis au moins un de vos hébergements.

Mon Compte

Monsieur Madame Société Autre Monsieur & Madame

Nom de famille * ?

Prénom ?

Nom du propriétaire si différent ?

Téléphone principal ?

Téléphone secondaire ?

E-mail principal * ?

E-mail secondaire ?

Adresse de l'hébergeur * ?

Complément d'adresse 1 ?

Complément d'adresse 2 ?

Code Postal ?

Ville * ?

Pays ?

Langue de préférence ?

Type hébergeur * ?

* Champs obligatoires

Une fois vos infos renseignées, cliquez sur suivant.

Vous saisissez les informations de votre hébergement.

Conseils :

Tous les champs ne sont pas obligatoires.



Mon Hébergement

Commune ?

Numéro dans la rue ?

Nom de la rue ?

Nom de l'hébergement ?

Etage ?

Batiment ?

Escalier ?

N° d'appartement ?

Nombre de pièces* ?

Catégorie* ?

Capacité ?

Nombre de chambres ?

Siret ?

N° de classement hébergement ?

Date de fin du classement ?

Résidence principale ?

Je loue EXCLUSIVEMENT par moi-même mon hébergement ?

Je loue moi-même ou par agence mon hébergement ?

Je passe EXCLUSIVEMENT par une agence ou un tiers de location ?

* Champs obligatoires

Créer mon compte

Cliquez au final sur « créer mon compte »

Vous avez déjà votre compte ou vous avez reçu un message avec vos identifiants

TAXE DE SEJOUR-DEMO
Année 2019

Votre compte a été créé. Vous avez la possibilité d'ajouter des hébergements en location supplémentaire.

Votre compte est en attente de validation par votre gestionnaire, vous ne pouvez donc pas télédéclarer pour l'instant. À la validation de votre compte, un email sera envoyé à l'adresse laurent.monchotte@gfi.fr

Mes hébergements en location

Ajouter un hébergement

N° Ref.	Commune	N° voie	Libellé voie	Nom de l'hébergement	Etage	N°App	Catégorie	Capacité	Tiers de location
18108	BRIDES-LES-BAINS	15	rue de la vigne	Le Coin Tranquille			RESIDENCE DE TOURISME 2*	4	

Consulter Supprimer

- Vous pouvez alors déclarer d'autres Hébergements.
- Vous devez attendre la validation de votre compte par votre gestionnaire de la taxe de séjour pour pouvoir déclarer.
- Vous recevez un Mel pour confirmer la validation de votre compte.

3. Vous avez déjà votre compte ou vous avez reçu un message avec vos identifiants

- Votre gestionnaire vous a peut-être attribué un compte. Dans ce cas, vous avez reçu un message comme ci-dessous.
- Cliquez sur le lien afficher dans le message

Astuce :

Pensez à vérifier vos indésirables

Répondre Répondre à tous Transférer M

ven. 18/01/2019 15:16

TD Taxe de Séjour

Taxe de séjour - Votre compte en ligne

À Monchotte Laurent



Bonjour,

Votre compte pour gérer votre Taxe de Séjour VILLE DEMO vient d'être créé.

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous vos identifiants :

- Nom d'utilisateur : laurent.monchotte@gfi.fr

- Mot de passe (temporaire): IP&4X7z9

Vous pourrez changer votre mot de passe en vous connectant à votre compte hébergeur, accessible dans la rubrique « Mon Compte ».

[Cliquez ici pour vous connecter à l'application.](#)

Cordialement,

Votre Gestionnaire de Taxe de séjour - VILLE DEMO

<http://www.alpedhuez-mairie.fr>

M. Etienne MOLLE

Mairie Huez - Alpe d'Huez

226 Route de la Poste

38750 Alpe d'Huez



J'accède à mon espace hébergeur

Identifiant ?

Mot de passe ?

> Connexion

Mot de passe oublié ? ?

> Créer mon espace hébergeur

Saisissez votre adresse Mel, mentionnée dans le message

Saisissez le mot de passe affiché dans le message

4. Vous avez oublié votre mot de passe



J'accède à mon espace hébergeur

Identifiant ?

Mot de passe ?

> Connexion

Mot de passe oublié ? ?

> Créer mon espace hébergeur

Conseils :

- Cliquez sur « mot de passe oublié »
- Pensez à utiliser l'aide
- Votre identifiant est votre adresse Mel.
- En cas de difficultés, vous pouvez contacter votre gestionnaire de la taxe de séjour.



Mot de passe oublié

Email ?

Demander un nouveau mot de passe

gfi
Mairie Démo

5. Mon portail Hébergeur

MON PORTAIL Connecté en tant que **Jean martin**

TAXE DE SEJOUR-DEMI
Année 2019

Mon Suivi / Mes Actions

	Date limite Déclaration	Déclaration effectuée	Date limite Paiement	Paiement effectué
2018 - Saison hiver	31/03/2018	✗	15/04/2018	✗
2018 - Trimestre 1	31/03/2018	✗	15/04/2018	✗
2018 - Trimestre 2	30/06/2018	✗	15/07/2018	✗
2018 - Trimestre 3	30/09/2018	✗	15/10/2018	✗
2018 - Trimestre 4	31/12/2018	✗	15/01/2019	✗
2019 - Trimestre 1	31/03/2019	-	15/04/2019	-
2019 - Trimestre 2	30/06/2019	-	15/07/2019	-
2019 - Trimestre 3	30/09/2019	-	15/10/2019	-
2019 - Trimestre 4	31/12/2019	-	15/01/2020	-

Conseils :

- Découvrez les rubriques du menu de gauche
- Téléchargez les CERFA pour officialiser votre déclaration
- Consultez votre historique des versements
- Editez votre registre du loueur et vos quittances.
- Dans certains cas, une Foire au Question (FAQ) est accessible
- Laissez-vous guider par le tableau de suivi vous indique les actions à réaliser déclaration sur les périodes et versement sur les périodes.

Astuce :

Vous pouvez masquer ce tableau pour plus de lisibilité.

Mon Suivi / Mes Actions

	Date limite Déclaration	Déclaration effectuée	Date limite Paiement	Paiement effectué
2018 - Saison hiver	31/03/2018	✗	15/04/2018	✗
2018 - Trimestre 1	31/03/2018	✗	15/04/2018	✗
2018 - Trimestre 2	30/06/2018	✗	15/07/2018	✗
2018 - Trimestre 3	30/09/2018	✗	15/10/2018	✗
2018 - Trimestre 4	31/12/2018	✗	15/01/2019	✗
2019 - Trimestre 1	31/03/2019	✓	15/04/2019	✓
2019 - Trimestre 2	30/06/2019	-	15/07/2019	-
2019 - Trimestre 3	30/09/2019	-	15/10/2019	-
2019 - Trimestre 4	31/12/2019	-	15/01/2020	-



6. Téledéclarer la taxe



Cliquer sur « Téledéclarer et Payer la taxe » et cliquer sur « Ajouter une déclaration »

6.1 Saisie des séjours

Une déclaration est constituée de, un à plusieurs séjours. Dans le cas des Hôtels et des agences, il est possible de ne renseigner qu'un séjour qu'avec le montant global mais un justificatif du détail vous sera demandé.

La saisie des séjours correspond à la réforme mise en place au premier janvier 2019.

IMPORTANT :

En saisissant vos séjours, vous constituez votre registre du Loueur qui est une obligation légale pour tous les hébergeurs. Vous n'avez plus besoin de tenir votre registre à part.

Vous devez choisir la période et votre hébergement si vous en avez plusieurs.

Selon votre collectivité et la catégorie de votre hébergement, vous pouvez être au forfait ou au réel, si votre hébergement est classé et si votre Hébergement n'est pas classé ou en attente de classement, votre hébergement est taxé à proportion du tarif du séjour.



Au réel pour un hébergement Classé

2 - Déclarer un ou plusieurs séjours

– Séjour du 01/01/2019 au 31/03/2019

Date de début de séjour	Date de fin de séjour		
<input type="text" value="01/01/2019"/>	<input type="text" value="31/03/2019"/>		
Nbre.total personnes	Dont exonérées	Nbre.nuits	Nuitées taxables
<input type="text" value="-"/>	<input type="text" value="-"/>	<input type="text" value="-"/>	<input type="text" value="-"/>
Tarif appliqué	Montant de la taxe de séjour		
<input type="text" value="0,82"/> €	<input type="text" value="-"/> €		

✓ Fin de saisie des séjours

+ Ajouter un nouveau séjour

- 1) Précisez les dates de début et fin de séjour, le nombre de nuits est calculé automatiquement.
- 2) Saisissez le nombre de personnes totales, adultes, enfant, ou autres exonérés
- 3) Précisez le nombre de personnes exonérés s'il y a lieu et les motifs.

Le tarif voté par la collectivité et correspondant à votre hébergement est affiché.

Le montant de la taxe pour ce séjour est affiché.

- Soit, vous ajoutez un séjour. Les dates de séjours pour un même hébergement ne peuvent se chevaucher.
- Soit, vous cliquez sur fin de saisie des séjours pour y revenir plus tard ou pour valider votre déclaration (voir plus bas)



Au réel pour un hébergement NON Classé

2 - Déclarer un ou plusieurs séjours

— Séjour du 01/01/2019 au 31/03/2019

Déclarer un séjour standard Déclarer les nuitées des plateformes de location

Date de début de séjour: 01/01/2019 Date de fin de séjour: 31/03/2019

Nbre.total personnes	Dont exonérées	Nbre.nuits	Coût TTC du séjour	Loyer TTC par nuit
<input type="text" value="-"/>				

Tarif appliqué: € Montant de la taxe de séjour: €

- 1) Précisez les dates de début et fin de séjour, le nombre de nuits est actualisé.
- 2) Saisissez le nombre de personnes totales, adultes, enfant, ou autres exonérés
- 3) Précisez le nombre de personnes exonérés s'il y a lieu et les motifs.
- 4) Saisissez le coût TTC du séjour, si vous êtes soumis à la TVA, sinon le coût du séjour, que vous facturez à votre Hôte.

Le loyer par nuit, le tarif de la taxe qui est appliqué pour ce séjour, ainsi que le montant de la taxe sont calculés et affichés.

- Soit, vous ajoutez un séjour. Les dates de séjours pour un même hébergement ne peuvent se chevaucher.
- Soit, vous cliquez sur fin de saisie des séjours pour y revenir plus tard ou pour valider votre déclaration (voir plus bas)



Vous n'avez pas loué sur cette période

Vous devez toutefois déclarer votre absence de location

Cliquer sur le bouton  Pas de séjour sur cette période

Joignez votre justificatif avant de valider votre déclaration à 0

3 - Valider la déclaration

Pièce jointe :

Selectionnez votre fichier

Observation :

MONTANT TOTAL :

0.00

€

  Valider cette déclaration et créer la suivante

⌵ Plus d'options ⌵



6.2 Validation de la déclaration

Une fois vos séjours renseignés, vous pouvez enregistrer votre déclaration pour y revenir plus tard ou valider votre déclaration.

2 - Déclarer un ou plusieurs séjours

- Séjour du 01/01/2019 au 15/01/2019 : 22,96 €
- Séjour du 17/01/2019 au 20/01/2019 : 4,92 €

3 - Valider la déclaration

Pièce jointe :

Observation :

MONTANT TOTAL : €
dont taxe additionnelle CD :2.53 €

ATTENTION :

Vous devez valider votre déclaration avant la date limite des déclarations. Une déclaration non validée par vos soins, ne vaut pas déclaration.

Ce n'est que lorsque la déclaration est validée que vous pouvez passer au reversement de la taxe.

- Joignez votre justificatif de déclaration avant de valider la déclaration
- Validez votre déclaration.



7. Payer la taxe de séjour

Vous avez cliqué sur le bouton « télédéclarer et payer la taxe »



Ajouter une déclaration

Vos déclarations à payer

Sélection à payer	Adresse	N° App. / Etage	Période & Dates	Nb.Pers. / Exonérées	Nb.Nuits / Exonérées	Nb.Nuitées / Exonérées	Montant	Limite paiement	Séjours	Commentaire	
<input checked="" type="checkbox"/>	15 rue de la vigne		2019 - Trimestre 2 Du 01/04/2019 au 30/06/2019	3 Personne (s) 0 Exo.	82 Nuit(s)	246 Nuitée (s) 0 Exo.	201,72 €	15/07/2019		Déclaration validée Non modifiable	
<input checked="" type="checkbox"/>	15 rue de la vigne		2019 - Trimestre 1 Du 01/01/2019 au 31/03/2019	4 Personne (s) 1 Exo.	17 Nuit(s)	34 Nuitée(s) 14 Exo.	27,88 €	15/04/2019		Déclaration validée Non modifiable	

Montant total de la sélection **229,6 €**

€ Payer la Taxe de Séjour

Sélectionnez à gauche du tableau les déclarations que vous souhaitez payer.

Cliquer ensuite sur le bouton payer la taxe.

€ Payer la Taxe de Séjour

Les différents modes de versement sont affichés, ils peuvent différer selon votre collectivité.

Choisissez votre moyen de paiement

Adresse hébergement	Num App / Niveau	Date de début	Date de fin	Nbre Nuitées / exonérées	Réel ou Forfait	Montant Déclaré	Déclaration à payer
15 rue de la vigne	/	01/04/2019	30/06/2019	246 / 0	Réel	201,72 €	<input checked="" type="checkbox"/>
15 rue de la vigne	/	01/01/2019	31/03/2019	34 / 14	Réel	27,88 €	<input checked="" type="checkbox"/>
Montant total à payer							229,6 €

[Télécharger la demande de paiement](#)

Paiement en ligne

Vous pouvez directement payer en ligne.
Après avoir payé avec succès, ouvrez votre historique de paiements via le menu de gauche pour voir votre paiement réalisé.

Chèque

Virement

Prélèvement automatique



Paiement en ligne

1. Cliquez sur « procéder au paiement »
2. Vous êtes basculé sur la page de paiement en ligne.
3. Le montant et votre adresse vous sont rappelés.

C'est un achat en ligne comme les autres.

Attention il s'agit d'un paiement de test.
Aucun paiement ne sera réellement effectué.

Informations sur la dette

Référence de la dette : 1508620190118174337992
Montant : 229,60€
Adresse électronique : laurent.monchotte@gfi.fr

Choix du mode de paiement

Payer par carte bancaire

Annuler

Chèque

Vous trouvez les indications pour l'ordre du chèque l'et l'adresse d'envoi.

Conseils :

Afin que votre versement soit pleinement identifiable et pour éviter des relances inutiles, nous vous conseillons de joindre à votre chèque la demande de paiement que vous pouvez télécharger.

Choisissez votre moyen de paiement

Adresse hébergement	Num App / Niveau	Date de début	Date de fin	Nbre Nuits / exonérées	Réel ou Forfait	Montant Déclaré	Déclaration à payer
15 rue de la vigne	/	01/04/2019	30/06/2019	246 / 0	Réel	201,72 €	<input checked="" type="checkbox"/>
15 rue de la vigne	/	01/01/2019	31/03/2019	34 / 14	Réel	27,88 €	<input checked="" type="checkbox"/>
						Montant total à payer	229,6 €

Télécharger la demande de paiement

Paiement en ligne

Chèque

Faites suivre avec votre chèque la demande de paiement ci-dessus afin de faciliter la saisie par le gestionnaire. Mettez le chèque à l'ordre de **TRESOR PUBLIC**. Ensuite rendez vous en personne ou envoyez votre chèque à :

M. Etienne MOLLE
Mairie Huez – Alpe d'Huez
226 Route de la Poste
38750
Alpe d'Huez
Informations supplémentaires : Tél : 04 99 99 99 99 Réception du Public aux heures d'ouverture de la Mairie

Virement

Prélèvement automatique





Belléville

Mairie Huez - Alpes d'Huez
220 Route de la Poste
38750 Alpe d'Huez

Monsieur Martin Jean
rue de la Gare
34000 Montpellier

RÉCAPITULATIF DE NUITÉES - TAXE DE SÉJOUR
Correspondant à vos déclarations de la période

Date d'émission : 15/01/2019

Adresse hébergement / Nom (N°)	N° voir / Adresse	Catégorie	Départ de (département)	Fin de (département)	Nuits Nombre / Catégories	Taxe par Nuitée	Somme à payer
La Clef Tramadon 45 rue de la ligne La Clef Tramadon 139100	/	RESIDENCE DE TOURISME 2	01042019	300602019	248 / 0	Rés	218,72 €
La Clef Tramadon 45 rue de la ligne La Clef Tramadon 139100	/	RESIDENCE DE TOURISME 2	01042019	31032019	34 / 0	Rés	27,88 €
SOMME TOTALE À PAYER							246,60 €

Crédit de note de paiement : vide

PAYEMENT

Par chèque : libellé à l'ordre de "TRÉSOR PUBLIC", accompagné de la facture qui sera envoyée dans les prochains jours

Cheque à rendre à votre règlement par chèque

DÉTAIL DU MONTANT DE LA TAXE DE SÉJOUR

Hébergement : N°139100	SOMME TOTALE À PAYER	246,60 €
Monsieur Martin Jean	Date de fin de paiement	25 du mois qui suit le trimestre
rue de la Gare		
34000 Montpellier		

Adresse de l'émission:
Mairie Huez - Alpes d'Huez
220 Route de la Poste
38750 Alpe d'Huez
Email : huez@alpe.fr

Informations supplémentaires : 15 : 04 76 99 99 99 Réception du Public aux heures d'ouverture de la Mairie

IMPORTANT :

Le montant de votre chèque doit être strictement identique au montant de la déclaration, sinon votre chèque pourrait être rejeté.

Virement

Virement

Après le virement n'hésitez pas à faire suivre un E-mail via la partie contact du site afin de notifier votre virement. Voici les informations bancaires de la collectivité :

IBAN : FR0112345678910-123456
BIC / Swift :

Vous trouvez ici les informations pour effectuer votre virement qui sera effectué à partir du portail de votre banque.

Astuce

Faites suivre un E-mail via la partie contact du site afin de notifier votre virement

Prélèvement automatique

Vous avez au préalable contractualisé le prélèvement avec votre collectivité.

Si vous avez activé le prélèvement automatique sur votre compte et que vous avez une référence bancaire valide, le gestionnaire de la Taxe de Séjour se chargera de faire le prélèvement, vous n'avez pas d'action supplémentaire à effectuer.

Prélèvement automatique

Si vous avez activé le prélèvement automatique sur votre compte et que vous avez une référence bancaire valide, le gestionnaire de la Taxe de Séjour se chargera de faire le prélèvement, vous n'avez pas d'action supplémentaire à effectuer.